

Accompagner un stagiaire BAFA en stage pratique

Introduction

Ce document s'adresse aux directeurs d'ACM chargés d'accueillir, d'accompagner, de former et d'évaluer des stagiaires BAFA. L'objectif est de permettre aux stagiaires BAFA de réaliser un stage pratique le plus formateur possible, dans de bonnes conditions réglementaires et pédagogiques. **Nous rappelons ici que l'accueil et la formation du stagiaire relève de la mission de formateur du directeur de l'ACM.**

1. Le cadre réglementaire du parcours de formation BAFA

a. Le cursus BAFA

Le BAFA est une formation de l'animation volontaire qui a pour objectifs :

1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Le cursus BAFA se déroule en trois étapes :

Formation générale BAFA	Stage pratique	Approfondissement ou qualification
8 jours de formation théorique	14 jours minimum en accueil de loisirs, accueil de scoutisme ou séjour de vacances	6 ou 8 jours de formation théorique sur un thème choisi

18 mois

30 mois

Sur demande motivée, une prorogation de 12 mois peut être octroyée par le directeur départemental de la cohésion sociale (via la téléprocédure BAFA-BAFD.gouv.fr)

b. Recevabilité du stage pratique

S'assurer du statut de «stagiaire»

- vérifier que le candidat possède un avis favorable à la session de formation générale
- et que cette session s'est achevée au plus tard 18 mois avant le début du stage (prorogation de 12 mois supplémentaires possible)

Lieux possibles pour le stage pratique

- accueil de loisirs sans hébergement (extrascolaire), accueil de loisirs périscolaire (dans la limite de 6 jours maximum), séjour de vacances, accueils de scoutisme
- accueils dûment déclarés
- sur le territoire national

Attention : aucun stage pratique ne pourra être validé en séjour court, séjour spécifique ou accueil de jeunes (pour des raisons de durée ou d'encadrement dérogatoire)

Durée du stage

- Au moins 14 jours effectifs répartis :
- 2 parties maximum
 - 1 partie correspond à un numéro de fiche complémentaire (FC) ou fiche unique (FU)
 - 1 partie doit être a minima de 4 jours
 - Un stage pratique en accueil périscolaire est limité à 6 jours effectifs (ou 12 demi-journées)

Qu'est-ce qu'une journée de stage ?

- 1 journée effective comprend au moins 6 heures
- Elle peut être scindée en demi-journées de minimum 3 heures
- Nécessairement consécutives en ALSH, séjour de vacances ou accueil de scoutisme
- Non consécutives en accueil périscolaire

c. Déclaration du stage pratique

Etape obligatoire

Si le stagiaire n'est pas saisi sur la fiche complémentaire, le stage pratique ne sera pas validé.

- Nom, prénom et date de naissance : ces éléments doivent obligatoirement être saisis à partir d'une pièce d'identité officielle pour permettre l'interrogation des fichiers nationaux vérifiant l'honorabilité des stagiaires.

- Respect du ratio d'animateurs stagiaires en sein de l'équipe : le nombre de stagiaires ne peut dépasser 50% de l'équipe d'encadrement (Code de l'action sociale et des familles, art. R 227-12)

- Stages sur une activité accessoires : le stagiaire doit obligatoirement

figurer sur la fiche complémentaire de l'ALSH et sur celle de l'activité accessoire. Le certificat doit être saisi sur la fiche complémentaire de l'ALSH

d. Le statut du stagiaire

En droit français, les « stages » sont réservés aux formations qui aboutissent à un « diplôme » ou à une « certification ». Le BAFA étant un « brevet d'aptitude » non professionnalisant, le stage pratique BAFA n'est pas un « stage » au sens du droit français : pas de convention de stage, pas d'indemnité ni de protection sociale spécifique.

Le stagiaire est soit bénévole, soit salarié de droit public (collectivité employeuse) ou de droit privé (association employeuse). Ses conditions de travail, sa couverture sociale et sa rémunération dépendent notamment de son statut : CEE, CDI, CD2I, titulaire de la fonction publique, contrat d'engagement bénévole,...

Sauf projet associatif particulier qui reposerait sur l'engagement bénévole (exemple : scoutisme), la reconnaissance du travail fourni sous forme de rémunération est conseillée.

2. L'accompagnement du stagiaire par le directeur et son équipe

a. Le but du stage pratique : donner à expérimenter

Le stage pratique est l'étape de la formation durant laquelle le futur animateur va pouvoir **découvrir** la pratique de l'animation, **progresser** dans l'acquisition de compétences et **approfondir** son analyse par les différentes phases d'évaluation.

DECOUVRIR : Grâce à une expérience concrète d'animation et de prise en charge de la vie quotidienne d'un groupe de mineurs, le stagiaire assume progressivement des fonctions au sein de l'ACM. C'est une nouvelle période d'acquisition de connaissances et de mise en pratique des acquis théoriques du stage de base, dans le cadre d'un travail collectif de réflexion et de réalisation, sous la conduite du directeur qui agit en qualité de formateur.

PROGRESSER : A travers des phases d'évaluation des acquis théoriques et de la capacité du stagiaire à les réinvestir dans l'action, le directeur fixe des perspectives d'évolution. Il tient compte de la motivation et des aptitudes du stagiaire à s'intégrer dans une équipe éducative dans ses fonctions de conception, de réalisation et d'évaluation d'un projet pédagogique.

APPROFONDIR : Par l'intermédiaire d'un bilan final et d'appréciations, le directeur cible des besoins complémentaires de formation, dans la perspective d'orienter les choix du stagiaire pour sa troisième phase de formation (approfondissement ou qualification)

b. La démarche d'accompagnement

Découvrir			Progresser		Approfondir	
Session de formation générale	Recrutement	Réunions de préparation	Accueil / Entretien préalable	Bilan intermédiaire	Entretien final	Session d'approfondissement ou de qualification
Apports théoriques et mises en situation	Echanger sur les objectifs de l'ACM et le rôle attendu d'un animateur stagiaire	Se positionner dans l'équipe, s'approprier le projet pédagogique	Fixer les objectifs à atteindre, les indicateurs d'évaluation et le calendrier de suivi, sur la base des avis donnés lors de la 1 ^{ère} formation théorique. Partager l'outil d'évaluation	Echange sur la base d'observations et de l'outil d'évaluation	Evaluer avec le stagiaire sa progression, ses acquis et les axes d'amélioration afin de rédiger son certificat de stage pratique	Approfondir, compléter et analyser les acquis et besoins en formation

c. Le rôle formateur du directeur : accompagner avec un outil d'évaluation

Pour guider l'animateur stagiaire, valoriser ses atouts et l'aider à acquérir les aptitudes nécessaires, le directeur lui propose un outil d'évaluation. Cet outil, élaboré par le directeur et son équipe, est présenté au stagiaire dès le début de son stage et il est à la base des temps de bilans intermédiaires et de l'entretien final du stagiaire.

Toute évaluation finale suppose la mise en œuvre préalable, par le directeur de l'ACM, d'un système interne d'aide, de conseil, de formation complémentaire et d'analyse régulière de l'action de l'animateur stagiaire. Cet accompagnement sera présenté au stagiaire et sa mise en œuvre co-construite, notamment avec lui.

d. Accompagner le développement de savoirs et de postures pour exercer des fonctions d'animation

Animer, c'est assumer une mission et un rôle éducatif dans le respect d'un cadre réglementaire. Ainsi on attend d'un animateur qu'il soit en capacité de :

Fonction de l'animateur	Dans son rôle de formateur, le directeur peut s'appuyer sur les attendus suivants :
Assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui lui sont confiés	<p>Lors de l'accueil, il sera important de sensibiliser le stagiaire aux précautions, vigilances ou attentions particulières à porter en fonction du public, du type de projet, du lieu et des activités.</p> <p>Quelques observables : mettre en place des règles, expliciter des consignes, avoir un comportement exemplaire pour les mineurs (vocabulaire, posture, prudence, tenue), adapter les activités au public et à l'environnement, respecter le matériel.</p> <p>Le projet pédagogique doit clairement expliciter ce que le directeur attend de l'animateur pour assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs.</p>

<p>Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs</p>	<p>Lors de l'accueil, la question de la posture éducative est abordée. Le directeur doit avoir une vigilance particulière sur ce point avec son équipe afin de favoriser chez le stagiaire la présence d'une autorité bienveillante auprès des mineurs. De même, l'animateur doit pouvoir être à l'écoute, dans une posture d'accueil et de dialogue auprès des familles.</p> <p>Quelques observables : être poli, à l'écoute du public, prendre des décisions justes (appliquer les mêmes règles pour tous), favoriser l'expression de chacun, maintenir une posture suffisamment distante et empathique, témoigner et rendre compte de la journée de l'enfant auprès des familles.</p> <p>Le projet pédagogique encadre la relation entre l'animateur, les mineurs, la famille et l'équipe d'animation. La question du positionnement du stagiaire face aux mineurs accueillis est abordée dans l'outil d'évaluation BAFA. La démarche d'accompagnement du directeur auprès de l'ensemble de l'équipe est formalisée dans le projet pédagogique.</p>
<p>Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs</p>	<p>Lors de l'accueil, les premières réunions de préparation visent à faciliter l'intégration du stagiaire (jeux de connaissance, ...), identifier les personnes ressources pour lui et contribuer à la déclinaison du projet pédagogique en lui permettant de partager ses idées.</p> <p>Quelques observables : être force de propositions, s'appuyer sur les objectifs du projet pour conduire des animations, être capable de s'intégrer dans un collectif de travail, être en capacité de demander un avis extérieur ou de l'aide.</p> <p>Le projet pédagogique est le fruit d'une démarche collective et doit clairement expliciter les objectifs poursuivis en lien avec le projet éducatif. Il permet de décliner les intentions de l'organisateur du projet éducatif au projet d'animation.</p>
<p>Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités</p>	<p>Lors de l'accueil, préciser les modalités de prise d'autonomie progressive de l'animateur afin de l'amener vers une prise en charge globale d'une activité et/ou de différents temps de vie. Le directeur est soucieux de mettre progressivement en responsabilité l'animateur selon ses aptitudes.</p> <p>Quelques observable : être en capacité de gérer tous les aspects de la vie des enfants, se soucier de la qualité de la vie quotidienne et des relations, travailler en équipe, préparer une activité (objectifs, public, matériel, déroulement, évaluer l'activité (son intervention, la bonne tenue de l'activité, ...).</p> <p>Le projet pédagogique est en mesure d'explicitier la manière dont l'équipe se saisit des temps de vie quotidienne pour en faire des temps éducatifs et bienveillants.</p>
<p>Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets</p>	<p>Lors de l'accueil, le directeur présente les intentions éducatives de l'organisateur qui sont formalisées dans le projet éducatif. Un temps d'échanges en équipe permettra de décliner les intentions de l'organisateur notamment celles qui concernent la place et le rôle dévolus aux mineurs dans le quotidien de l'organisation et dans la construction du projet d'activités.</p> <p>Quelques observables : favoriser la participation des mineurs, tenir compte des idées des enfants et des jeunes, responsabiliser les mineurs, être en capacité d'expliquer aux enfants ce qu'il est possible de faire ou pas, savoir s'appuyer sur son directeur pour concrétiser un projet.</p> <p>Le projet pédagogique est garant du respect de l'intérêt et des besoins de l'enfant ou du jeune sur son temps de loisirs. Il favorise le bien-être et l'adhésion des mineurs. Il définit les modalités de participation et de choix de l'enfant ou du jeune et les moyens mis à disposition pour l'équipe. Cette démarche se doit d'être concertée et construite par l'équipe d'animation et adaptée en fonction de la réalité observée.</p>

3. Rédaction de l'appréciation du stage pratique

L'appréciation portée sur le certificat du stagiaire est rédigée par le directeur de l'accueil (ou directeur adjoint) chargé de l'accompagnement du stagiaire.

a. A qui est destinée cette appréciation ?

- Elle est rédigée à l'attention du **jury départemental**. Ce dernier s'appuiera sur l'appréciation pour valider l'ensemble du cursus du stagiaire et lui délivrer le BAFA.
- **L'équipe de formateurs** de la session d'approfondissement ou de qualification prendra également connaissance de cette appréciation pour orienter son travail avec le stagiaire et lui proposer une dernière session adaptée aux manques repérés notamment dans l'appréciation du stage pratique.
- Le **stagiaire** lui-même pourra s'appuyer sur cette appréciation pour construire la suite de sa formation.

b. Ce qui est attendu :

Sous forme de synthèse, le commentaire doit **refléter les observations et évaluations** menées lors du stage pratique :

- il porte sur les aptitudes et fonctions de l'animateurs BAFA
- il doit être en cohérence avec la décision finale de validation
- il doit être envisagé comme utile dans un parcours de formation et servir au jury final

Attention : lorsque la **posture de l'animateur** est évoquée dans l'appréciation, le directeur sera particulièrement vigilant à être précis dans les termes employés. Ceci afin d'éviter tout doute de la part du jury sur la capacité du stagiaire à exercer des missions auprès des mineurs. Le jury attend que ce type d'appréciation soit étayé de faits.

c. Conseils d'écriture

	Conseils	A éviter
Commentaires relevant du conseil et du champ de l'animation	Ecrire des commentaires constructifs et techniques relevant des aptitudes et des fonctions de l'animateur en s'appuyant sur une grille d'évaluation.	Les commentaires trop complexes, vagues, distant du terrain, qui ne seront pas utiles au stagiaire pour son parcours.
Commentaires sans jugement de valeurs et respectant la vie privée	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer l'appréciation écrite de l'éventuelle discussion avec le stagiaire. L'appréciation comporte des faits et cible l'évaluation d'aptitude quand la discussion avec le stagiaire peut faire l'objet de conseils. - Utiliser la troisième personne plutôt que le « vous » voire le « tu » : l'appréciation s'adresse au jury. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les commentaires sur les traits de personnalité du stagiaire (du type : souriant, douce, introverti, ...) - Glisser des informations relevant de la vie privée du stagiaire.
Commentaires équilibrés et développés	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter l'espace dédié (3 à 5 lignes) - L'appréciation doit être individualisée et en lien avec l'appréciation précédente. - Equilibrer les aspects positifs et négatifs (un élément pour expliquer ce qui a permis de valider le stage, une piste de travail pour la suite du cursus) en accord avec la décision de validation ou non. Un avis favorable accompagné d'une appréciation négative porte à confusion et peut amener le jury à demander des compléments d'information pour clarifier la situation du stagiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les rappels systématiques aux 5 fonctions et « selon l'arrêté du... ». - incohérence entre l'avis (favorable ou défavorable) et le contenu de l'appréciation - préciser les mots sujets à interprétation
Commentaires adaptés à la réalité	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionner et proposer des exemples pour illustrer ses propos. - Contextualiser le stage : type de public, type d'ACM, ... 	Les copier/coller d'un stage à l'autre (une appréciation pour chaque partie de stage).

d. En cas de non validation : rapport de stage pratique

En cas d'avis défavorable à la validation du stage pratique, le directeur joint au certificat de stage pratique, un rapport circonstancié mentionnant les raisons de l'appréciation négative concernant le stage. Il s'agit d'un document distinct du certificat de stage et qui doit être joint à ce dernier.

Ce rapport devra notamment préciser les faits, les difficultés ou lacunes motivant la décision ainsi que le processus d'accompagnement mis en place par l'équipe pédagogique. La grille d'évaluation pourra venir étayer ce rapport.

En cas de désaccord entre le directeur et le stagiaire, ce dernier peut adresser un courrier au jury départemental, explicitant son point de vue. Le stagiaire a la possibilité de continuer son cursus de formation malgré un stage pratique défavorable.